

AS
Société Anonyme
au capital de 401 939,60 euros
Siège social : 2 rue du Pot d'Argent
22200 GUINGAMP
523145431 RCS SAINT BRIEUC

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 JUIN 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre de chaque année, et de prolonger de SIX (6) MOIS l'exercice en cours qui se clôturera le 31 décembre 2018 au lieu du 30 juin 2018, et qui aura ainsi une durée exceptionnelle de 18 mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 34 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 34 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. »

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, et plus particulièrement au Cabinet :

LES JURISTES ASSOCIES DE L'OUEST
ZAC des Longs Réages
4, rue de la Prunelle – BP 410
22194 PLERIN CEDEX.